Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902258-20251215-2025_0069-DE

Mairie
POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.
Date de la convocation : 10 décembre 2025 Membres en exercice : 18

Présents :
Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Christine LE GOFF LE PESQUE, Christelle GUEZENGAR, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Olivier BODILIS, Jean-Pierre KERSALE, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Claudie SIMON, Armelle RONARC'H

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline JAFFRY

****

Objet : Délibération n°2025-0069 – Rapport d'activités 2024 de la CCHPB

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités de la CCHPB pour l'année 2024 en en soulignant les données essentielles et notables telles que résumées dans le document en annexe.

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activités 2024 de la CCHPB

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 15 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H La secrétaire de séance, Jacqueline JAFFRY

MAIRIE DE POULDREUZIC

Visa de la préfecture : .....
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication